

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le vingt-neuf mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 22 mai 2017

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 24

PRESENTS: M. BOCENO Julien- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. GERGAUD Henri- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOUSSEAU Yannick - M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- Mme PANHELLEUX Françoise

POUVOIRS : Mme AMELINE Yolande à M. CHESNIN Nicolas- M. FREOUR Jean-Claude à M. OILLIC Jean-Paul- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre- Mme GRUEL Nathalie à Mme DENIGOT Béatrice

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

EN PREAMBULE : QUESTIONS RELATIVES AUX ELUS

- M. Henri GERGAUD a été installé en tant que conseiller municipal de la liste « Ensemble pour Nivillac » en remplacement de M. Jean-Yves BRIAND, conseiller démissionnaire

M. Henri GERGAUD intégrera les commissions « Subventions »- « Urbanisme »- « Voirie- Bâtiments- Matériel- Assainissement ».

M. Jérôme LE HUR, nouveau conseiller, intégrera les commissions « Sport- Loisirs- Vie associative »- « Enfance- Jeunesse, Affaires scolaires ».

- M. Pierre PRAT a été désigné dans les commissions communautaires d'Arc Sud Bretagne suivantes :

Commission « Enfance- Jeunesse » en tant que membre titulaire

Commission « Solidarités » en tant que membre suppléant.

FINANCES

- 1- Participation 2017 aux dépenses de fonctionnement des écoles privées- Rapporteur : M. GUIHARD Alain, Maire**

La participation 2017 sera de **1 153,47 €** par élève de maternelle et de **265,20 €** par élève de classe élémentaire. Celle-ci correspond au coût d'un élève fréquentant l'école publique.

- 2- Subventions scolaires 2017 (Fournitures- Activités culturelles- Arbre de Noël)- Rapporteur : M. GUIHARD Alain, Maire**

La participation 2017 sera de **72 €** par élève de NIVILLAC contre 71 € en 2016.

- 3- Vote des subventions communales 2017- Rapporteur : M. Gérard DAVID, adjoint à la vie associative**

L'assemblée a voté un total de subventions de **16 836 €**. Le détail des subventions sera consultable en mairie et sur le site internet.

La participation au CCAS sera de 15 000 €.

- 4- Fixation des tarifs de cantine scolaire et accueil de loisirs pour l'année 2017-2018- Rapporteur : M. GUIHARD, Maire**

Le conseil a décidé de maintenir à 3,50 € le prix du repas pour les enfants de Nivillac et ceux des communes conventionnées. Les autres usagers s'acquitteront du prix à hauteur du prix de revient soit 7,31 € le repas.

- 5- Tarifs « accueil de loisirs » pour l'année 2017-2018- Rapporteur : M. Alain GUIHARD, Maire**

Les tarifs établis en fonction du Quotient Familial (5 tranches) sont reconduits. Ceux-ci seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

- 6- Projet de construction d'une école et restaurant scolaire : Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)- Rapporteur : M. Alain GUIHARD, Maire**

Ce point n'a pas été abordé car la Commune n'a pas reçu le chiffrage actualisé de l'opération.

- 7- Aménagement d'un cheminement pour piétons et cyclistes le long de la rue Joseph Dano : Demande de subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST)- Rapporteur : M. Alain GUIHARD, Maire**

Une subvention sera sollicitée sur une dépense subventionnable de 25 418 € HT. Le montant est escompté est de 6 354 € (25 418 € x 25 %)

- 8- Modification du budget supérette- Rapporteur : M. Guy DAVID, adjoint aux finances**

Suite au vote du budget primitif 2017, deux corrections sont à apporter au budget de la supérette au niveau des dépenses imprévues et du crédit de fonctionnement concernant les amortissements. Une décision modificative a donc été votée à l'unanimité dans ce sens.

CULTURE/ COMMUNICATION / MUSIQUE

9- Tarifs école de musique pour l'année 2017-2018- Rapporteur : M. Alain GUIHARD, Maire

Le conseil municipal a décidé de reconduire les tarifs. Ceux-ci seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

10- Tarification des ateliers théâtre du FORUM pour l'année 2017-2018 – Rapporteur : Mme Jocelyne PHILIPPE, adjointe à la culture

Les tarifs sont reconduits pour les enfants et diminués de 60 € pour les adultes nivillacois (300 € au lieu de 360 €). Ceux-ci seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

URBANISME

11- Avis sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique- Rapporteur : M. Alain GUIHARD, Maire

Ce SCOT n'a soulevé aucune remarque de l'assemblée et a donc été approuvé à l'unanimité.

12- Proposition du Conseil Départemental de cession à titre gratuit de l'aire de pique-nique d'Isernac- Rapporteur : M. Alain GUIHARD, Maire

Le conseil municipal a donné son accord, par 23 voix et une abstention, pour le transfert à la commune, pour l'euro symbolique, de cette aire de pique-nique.

13- Demande de M. Claude OILLIC d'acquisition d'une bande de terrain communal située au Clos- Rapporteur : M. Alain GUIHARD, Maire

Le conseil a décidé de vendre cette parcelle cadastrée YT n°481 au prix de 11 € le m². Ce prix correspond au prix d'achat de la parcelle par la commune et aux travaux d'empierrement réalisés par elle.

14- Proposition de cession gratuite d'une parcelle à Bourrigan au profit de la Commune- Rapporteur : M. Alain GUIHARD, Maire

Le conseil a donné son accord à cette cession gratuite de la parcelle YV n°343 conformément à la demande de Mme NOGUET Cécile, propriétaire.

Cette parcelle classée en zone naturelle au plan local d'urbanisme restera en espace boisé à conserver.

ENFANCE/ JEUNESSE/ AFFAIRES SCOLAIRES

15- Tarifs mini-camps Été 2017- Rapporteur : M. Alain GUIHARD, Maire

En fonction des tranches d'âge (3-6 ans, 6-9 ans et 9-10 ans), des séjours seront organisés au camping de la « Morinai » à Bains sur Oust, au camping de « Kerfalher » à Pénestin et au camping « Les Rochelets » à St Brévin les Pins.

Pour chaque séjour, des tarifs ont été proposés par le service « Enfance Jeunesse » en fonction du Quotient Familial. Le conseil municipal a validé à l'unanimité les tarifs proposés.

VOIRIE

16- Programme annuel 2017 de voirie- Demande de subvention- Rapporteur : M. Jean-Paul OILLIC, adjoint à la voirie

Une subvention auprès du Département sera sollicitée pour le financement de ce programme de travaux estimé à 104 922 € HT.

Ce programme comprend la création de fossés sur 4 100 ml (14 350 € HT), des travaux d'enrobé sur diverses voies pour une superficie de 13 032 m² (90 572 € HT).

DIVERS

17- Organisation du concours des maisons fleuries- Rapporteur : M. Alain GUIHARD, Maire

Comme chaque année, un concours des maisons fleuries se déroulera le même jour sur les communes de Nivillac, La Roche Bernard, Marzan et Saint Dolay.

Chaque commune doit désigner six jurés par groupe de deux pour juger le concours des autres communes.

Mme PHILIPPE s'est proposée d'être jurée dans l'une des trois communes.

18- Transfert à la Commune de deux abribus- Rapporteur : M. Alain GUIHARD, Maire

Le Conseil Départemental propose à la commune de céder à titre gratuit deux abribus sachant qu'il n'a plus de compétence en matière de transport (Loi NOTRe).

Il s'agit des abribus situés sur la Place Saint Pierre et sur le Boulevard de Bretagne.

Le conseil municipal a donné son accord pour cette cession gratuite tout en regrettant que la Région Bretagne en charge des Transports n'ait pas repris les abribus.

Rédigé à NIVILLAC, le 1^{er} juin 2017

Le Maire,

Alain GUIHARD

